



LE LIBÉRAL

dentaire

Savoyard

web: www.sdlsavoie.org

e-mail: info@sdlsavoie.org

Sommaire

L'édito du président	1
Un espoir pour la Sécu, plus besoin de Dentistes	2
Parution des décrets: récupération déchets contaminés	2
Bulletin d'inscription pour l'assemblée générale 2004	3
Bulletin d'adhésion 2004	4

L'édito du président

Chers amis, les membres du bureau et moi-même avons le plaisir de vous souhaiter une bonne année à tous avec satisfaction et réussite pour vos projets.

Ce début d'année devait voir l'application de la CCAM, c'est-à-dire le nouveau codage des actes mais il a été repoussé à l'année prochaine, le coût de la petite carotte qui allait avec étant encore trop lourd pour le budget de l'état.

L'année écoulée aura néanmoins été riche d'avenants à gogo.

L'avenant 3 qui fixe le C à 20 euros, qui crée le SC 33 assorti d'un «accord de bon usage des soins» (réaliser des SC 33 dans 70 % des cas).

L'avenant 4 met en place l' accord de bon usage des soins , les contrats de bonne pratique, la formation continue conventionnelle et surtout la télétransmission que tout Chirurgien-Dentiste s'engage à offrir aux assurés sociaux.

L'avenant 5 porte à 5 centimes l'aumône dont nous gratifie la sécu pour la réévaluation du SC.

Le dernier avenant, le 6, fixe les modalités du nouveau devis conventionnel.

Bilan, toujours plus de contraintes, de nouveaux frais imposés et toujours pas de réel projet pour assurer la pérennité financière de nos cabinets...

L' événement majeur de cette année aura surtout été la multiplication des rapports:

- ⇒ le rapport Chadelat)
- ⇒ le rapport Ruellan) consultables sur
- ⇒ le rapport Vasselle) www.sdlsavoie.org et/ou www.fsdl.fr
- ⇒ le rapport Melet)

Si le bilan que dressent ces rapports sur la situation dentaire en France est souvent pertinent, le cadre qu'ils fixent pour notre futur exercice n'incite pas à l'optimisme, l'objectif n'étant pas une plus grande liberté mais toujours plus de contraintes et d'encadrement. Ces rapports sont importants car ils serviront de canevas à la future réforme de la sécurité sociale qui devrait avoir lieu après les futures élections, pas avant juin 2004...

Pour ne pas sombrer dans le pessimisme, nous vous convions à assister à l'assemblée générale du Syndicat, mercredi 21 janvier au restaurant le Cerf-Volant à Voglans autour d'un buffet et d'un bon verre.

Un espoir pour la Sécu, plus besoin de Dentistes...

Recherches sur le germe dentaire: Tachi Medical Corps a créé un consortium de recherche sur la régénération du germe dentaire, avec les Universités de Nagoya, de Niigata, d'Osaka, de Tokushima et la Kanagawa Dental College.

Pendant la recherche, les participants identifieront d'abord quelles sont les cellules souches qui donnent le germe. Puis, ils cultiveront ces cellules et les fourniront aux dentistes. En transplantant les cellules sur des patients, l'objectif est d'obtenir la croissance d'un troisième ensemble de dents normales, après les dents de lait et les dents adultes. Hitachi espère que le résultat de ces recherches lui fournira un produit commercialisable pour 2007.

- Source : *The Nihon Keizai Shimbun*, 04/06/2003

Call Ways® press

Info dernière minute: Parution des décrets sur la récupération des déchets contaminés

Sujet d'actualité et sujet ouvert aux interprétations. Si on prend à la lettre la notion de déchet contaminé, chaque élément qui est utilisé pendant les soins est susceptible d'être contaminé (sang, salive, projections ...) et devrait donc être traité spécialement. En moyenne, cela fera dans les 30 à 40 litres de déchets "contaminés" par journée de travail par cabinet!

Quel système va pouvoir stocker, collecter et traiter un tel volume ?

Quelle fréquence de passage dans les cabinets ?

Quel sera le prix de ce traitement ?

Venez à notre Assemblée Générale pour en discuter...

Bulletin d'inscription pour l'assemblée générale 2004

Veillez compléter et retourner ce bulletin ainsi que votre chèque (à l'ordre du S.D.L.S.) à

S.D.L.S.
B.P. 822
73008 Chambéry Cedex

Docteur _____ () personne(s) participera(ont) à l'assemblée générale du S.D.L.S.

Assemblée Générale

Mercredi 21 janvier à 19 heures 30 au restaurant le Cerf Volant
(rendez vous à 19h30 pour le buffet et l'AG vers 20h30)

Nous aborderons les thèmes suivants:

- ⇒ Tarifs de prothèses, paro etc....
- ⇒ Protocoles
- ⇒ Diplôme de Chirurgie buccale
- ⇒ Hygiénistes dentaires
- ⇒ Sésame vitale nouvelle version (1/3 payant)
- ⇒ Fiche de risque au cabinet dentaire
- ⇒ Récupération des déchets contaminés
- ⇒ Internet, sites, sécurité...

Tous ces sujets feront l'objet d'un bref exposé suivi d'un échange dynamique avec la salle afin d'évaluer ce qui se fait en Savoie et dans les départements voisins.

L'expérience nous a montré maintes fois qu'une attitude commune face aux problèmes est très souvent efficace et salutaire (on se rappelle le HN).

Venez très nombreux, syndiqués et non syndiqués,

*Mercredi 21 janvier 2004 à 19:30
à
l'Hôtel - Restaurant Le Cerf Volant
(entre Chambéry et Aix-Les-Bains)
Route de l'Aéroport Chambéry-Aix
73420 Voglans*

pour mettre en place vos futures actions.

L'union dans l'action fait la force de la profession en Savoie!

le bureau du SDLS

Bulletin d'adhésion au Syndicat Dentaire Libéral des Savoies

Complétez le bulletin d'adhésion et envoyez-le avec votre règlement à l'adresse suivante:

S.D.L.S.
B.P. 822
73008 Chambéry Cedex

- ✓ L'adhésion au S.D.L.S. vous permet de bénéficier de la protection juridique et fiscale souscrite par notre syndicat national (F.S.D.L.) pour mieux défendre ses adhérents. Elle comprend la prise en charge des frais de procédure (civile, pénale, prud'hommes), ainsi que la prise en charge des frais du professionnel qui vous assisterait en cas de conflit avec l'administration fiscale.
- ✓ En étant adhérent, vous pouvez aussi bénéficier de 20% de réduction pour toute commande en faisant partie de notre groupement d'achat.

Vous recevrez par retour du courrier un reçu pour votre comptabilité (la cotisation à un syndicat est déductible fiscalement).

IMPORTANT: La protection juridique et fiscale de la cotisation 2003 expire au 31 mars. Pour que votre couverture ne s'interrompe pas, nous devons recevoir votre cotisation le plus tôt possible.

La défense de vos intérêts dans le cas d'un litige avec la sécurité sociale est comprise dans l'adhésion.

Il est impératif de déclarer tout litige à l'PJFF avant la saisie d'un avocat, même si vous optez pour le libre choix de celui-ci, sinon, vous risquez de ne pas être couvert en protection juridique.

ATTENTION: L'assurance responsabilité civile professionnelle n'est pas comprise avec votre cotisation syndicale! En tant qu'adhérent, vous bénéficiez de tarifs préférentiels aux près d'OPL pour votre assurance RCP.

Cotisations 2004 (à l'ordre du S.D.L.S)

Cotisation annuelle: 325 €	Cotisation couple: 520 €
1ère année d'exercice: 175 €	Etudiant: 50 €

Nom, Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal & Ville: _____

Téléphone: _____

Télécopie: _____

Adresse e-mail: _____